

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 14 janvier 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Michel Rhéaume.

Au début de cette rencontre, le premier magistrat offre ses meilleurs vœux du Nouvel An et souhaite la bienvenue aux quelques 26 personnes présentes à cette séance.

13-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers non régularisés au 31 décembre 2012;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2012;
7. Avis de motion : projet de règlement imposant des compteurs d'eau à tout bâtiment, immeuble, résidence, industrie, commerce et institution consommant l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode;
8. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt décrétant l'achat et l'installation de compteurs d'eau installés dans tout bâtiment, immeuble, résidence, industrie, commerce et institution consommant l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode;
9. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt aux fins de rembourser les dépenses engendrées par le processus de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin;
10. Adoption du règlement numéro 144-13 modifiant le règlement d'emprunt numéro 124-11 concernant la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie en augmentant la dépense et l'emprunt de 316 021 \$;
11. Règlement numéro 144-13 modifiant le règlement d'emprunt numéro 124-11 concernant la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie en augmentant la dépense et l'emprunt de 316 021 \$: accès au registre référendaire des personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité;
12. Financement du règlement d'emprunt numéro 116-10 : adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
13. Règlement d'emprunt numéro 116-10 : résolution de concordance et de courte échéance;

14. Adoption des annexes «A» et «B» au règlement numéro 113-09 concernant la délégation de pouvoir de dépenser de l'année 2013 accordée au directeur général/secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics;
15. Projet d'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) aux loisirs, à la culture et aux relations avec les groupes communautaires : autorisation d'appel de candidatures;
16. Transport et cueillette des boues septiques : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres public;
17. Aqueduc Saint-Méthode, autorisation de dépenses :
 - 17.1 Remplacement d'une imprimante;
 - 17.2 Ajouts de nouveaux champs sur les rapports produits;
 - 17.3 Rééquilibrage d'un réducteur de pression;
18. Regroupement d'achat concernant l'approvisionnement en abat-poussière : mandat à l'Union des Municipalités du Québec;
19. Inspection annuelle des alarmes incendie au centre multifonctionnel : mandat à Chubb Edwards;
20. Subventions aux organismes et aux associations pour l'année 2013 : adoption de la liste;
21. Office Municipal d'Habitation d'Adstock : contribution 2013;
22. Journée municipale annuelle de ski au mont Adstock : autorisation de dépenses;
23. Invitation au souper champêtre de Tourisme région de Thetford : autorisation d'y assister;
24. Présence insuffisante d'un médecin au CLSC du secteur Saint-Méthode : appui à la pétition formulée par les utilisateurs;
25. Affaires diverses;
26. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
27. Correspondance et rapports;
28. Période de questions;
29. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-002

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON RÉGULARISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers non régularisés au 31 décembre 2012. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire. En ce qui concerne le membre absent, son exemplaire lui sera acheminé.

13-01-003

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 387 936.96 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT DES COMPTEURS D'EAU À TOUT BÂTIMENT, IMMEUBLE, RÉSIDENCE, INDUSTRIE, COMMERCE ET INSTITUTION CONSOMMANT L'EAU POTABLE PROVENANT DU RÉSEAU D'AQUEDUC PUBLIC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement imposant des compteurs d'eau à tout bâtiment, immeuble, résidence, industrie, commerce et institution consommant l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU INSTALLÉS DANS TOUT BÂTIMENT, IMMEUBLE, RÉSIDENCE, INDUSTRIE, COMMERCE ET INSTITUTION CONSOMMANT L'EAU POTABLE PROVENANT DU RÉSEAU D'AQUEDUC PUBLIC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant l'achat et l'installation de compteurs d'eau installés dans tout bâtiment, immeuble, résidence, industrie, commerce et institution consommant l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUX FINS DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LE PROCESSUS DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN

MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt aux fins de rembourser les dépenses engendrées par le processus de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin.

13-01-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 124-11 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL DANS LE SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE EN AUGMENTANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 316 021 \$

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire réaliser des travaux de construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que, suivant une estimation préliminaire du coût des travaux proposée par monsieur André Gagné de la firme d'architectes Gagné & Vachon, le 31 mai 2011, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvait, le 8 août 2011, un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans secteur Sacré-Cœur-de-Marie au montant de 825 000 \$;

ATTENDU que, le 28 novembre 2012, suivant l'ouverture des soumissions, il appert que les coûts de construction du centre communautaire se chiffrent maintenant à 1 141 021 \$ incluant les frais incidents;

ATTENDU que, selon l'estimation révisée suivant l'ouverture des soumissions, une somme additionnelle de 316 021 \$, incluant les frais incidents estimés à 54 152 \$, est nécessaire pour réaliser les travaux;

ATTENDU la confirmation datée du 3 janvier 2013 signée de la plume du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire octroyant une subvention gouvernementale maximale de 693 000 \$ pour la réalisation des travaux;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un règlement, lequel portera le numéro 144-13, modifiant le règlement d'emprunt numéro 124-11 aux fins de remplacer le montant que le conseil sera autorisé à emprunter et à dépenser;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Ghislain Vallée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012;

ATTENDU les explications rendues par monsieur le maire concernant la portée des modalités contenues au règlement numéro 144-13;

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que le règlement portant le numéro 144-13 modifiant le règlement d'emprunt numéro 124-11 concernant la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie en augmentant la dépense et l'emprunt de 316 021 \$, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-005

RÈGLEMENT NUMÉRO 144-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 124-11 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL DANS LE SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE EN AUGMENTANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 316 021 \$: ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que le règlement portant le numéro 144-13 modifiant le règlement d'emprunt 124-11 en augmentant la dépense et l'emprunt d'une somme supplémentaire de 316 021 \$ pour des travaux de construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*». Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le jeudi, 24 janvier 2013 au bureau de la municipalité lequel est situé au 35, rue Principale Ouest à Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-006

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116-10 : ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 116-10, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2013, au montant de 2 235 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité d'Adstock a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.0510	123 000 \$	1,5500 %	2014	2,76140 %
		126 000 \$	1,6500 %	2015	
		129 000 \$	1,9000 %	2016	
		132 000 \$	2,1000 %	2017	
		1 725 000 \$	2,3500 %	2018	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.3440	123 000 \$	1,5000 %	2014	2,83254 %
		126 000 \$	1,7500 %	2015	
		129 000 \$	2,0000 %	2016	
		132 000 \$	2,2000 %	2017	
		1 725 000 \$	2,5000 %	2018	

ATTENDU que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que l'émission d'obligations au montant de 2 235 000 \$ de la Municipalité d'Adstock soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins Inc.;
- que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

Adopté à l'unanimité des conseillers, un membre du conseil s'est abstenu de voter.

13-01-007

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116-10 : RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

A) Concordance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 235 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
116-10 <i>P.I.Q.M. #550177</i>	376 224
116-10 <i>F.C.C.Q. #810385</i>	987 921
116-10	870 855

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 235 000 \$;
- que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 janvier 2013;
- que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de la région de Thetford;
- que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
- que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité d'Adstock, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

B) Courte échéance

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 235 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 116-10, la Municipalité d'Adstock émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 116-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-008

ADOPTION DES ANNEXES «A» ET «B» AU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-09 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER DE L'ANNÉE 2013 ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal, déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU que le règlement numéro 113-09, adopté le 18 janvier 2010, comporte la clause suivante : *« Afin de tenir compte des montants et des postes budgétaires renouvelés et/ou modifiés annuellement par l'adoption du budget, les annexes, indiquant les postes et les montants de délégation, pourront être modifiées, à chaque année, par résolution du conseil »;*

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer les annexes «A» et «B» du règlement numéro 113-09 par les annexes «A» et «B» 2013 afin de tenir compte des nouveaux montants budgétaires;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance des susdites annexes et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de remplacer les annexes «A» et «B» du règlement numéro 113-09 concernant les montants autorisés de dépenser délégués au directeur général/secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics par les annexes «A» et «B» 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-009

PROJET D'EMBAUCHE D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX RELATIONS AVEC LES GROUPES COMMUNAUTAIRES : AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURES

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012, via la résolution numéro 12-12-254, la municipalité constatait la démission de madame Cathy Poulin à titre de coordonnatrice aux loisirs, à la culture et aux relations avec les groupes communautaires;

ATTENDU que, suite à cette démission, il y a lieu de recruter une nouvelle personne pour la remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à initier le processus de recrutement en faisant paraître, dans les journaux et aux endroits appropriés, l'offre d'emploi en vue de l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) aux loisirs, à la culture et aux relations avec les groupes communautaires. La date limite pour recevoir les candidatures a été fixée au 22 février 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-010 **TRANSPORT ET CUEILLETTE DES BOUES SEPTIQUES : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Le conseil municipal se penche sur un devis concernant la collecte et le transport des boues provenant des fosses septiques du territoire de la municipalité en vue de confier un contrat valide pour les années 2013 et 2014.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu, sur recommandation du conseiller Ghislain Jacques, titulaire du dossier, d'approuver le devis d'appel d'offres tel que présenté et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appels d'offres ainsi que dans le journal local. Les propositions seront reçues jusqu'au 22 février 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-011 **AQUEDUC SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le directeur des travaux publics demande au conseil municipal de lui consentir les autorisations de dépenses suivantes dans le cadre de ses opérations :

1. le remplacement d'une imprimante couleur installée à la station de traitement de l'eau potable du réseau Saint-Méthode;
2. un montant total de 1 080 \$, taxes en sus, pour l'ajout de nouveaux champs sur les rapports à produire concernant la station de traitement de l'eau potable du réseau Saint-Méthode et ce, afin de satisfaire aux nouvelles exigences du ministère de du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
3. un montant de 1 000 \$, taxes applicables en sus, pour des travaux de rééquilibrage d'un réducteur de pression.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser les dépenses et les paiements dont il est question aux points 1, 2, et 3 du préambule.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-012 **REGROUPEMENT D'ACHAT CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT EN ABAT-POUSSIÈRE : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- que la municipalité d'Adstock confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de produits chimiques (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la municipalité;
- que la municipalité d'Adstock confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité d'Adstock accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité d'Adstock s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- que la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-013

INSPECTION ANNUELLE DES ALARMES INCENDIE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : MANDAT À CHUBB EDWARDS

Afin de s'assurer que le réseau d'avertisseurs d'incendie au centre multifonctionnel remplit bien ses fonctions pour lequel il fut installé, il y a lieu de confier le mandat d'inspection à une firme compétente en la matière.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confier, à la firme «Chubb Edwards» en vertu de leur proposition numéro 910-6618 datée du 24 décembre 2012, le mandat d'inspection du système d'alarme incendie au centre multifonctionnel et de nous transmettre un rapport d'inspection. La dépense pour l'exécution de ce mandat se chiffre à 461 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-014

COTISATIONS ET SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2013 : ADOPTION DE LA LISTE

Chaque année, la Municipalité d'Adstock doit acquitter des cotisations à des organismes et verser des subventions. À cet égard, il y a lieu d'autoriser le paiement.

ATTENDU la liste des cotisations et des subventions aux organismes et aux associations pour l'année 2013 apparaissant ci-dessous;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de cette liste et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter la liste des cotisations et des subventions aux organismes et aux associations pour l'année 2013 apparaissant ci-dessous et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à acquitter les sommes inscrites lorsque dues. Cependant, les organisations marquées par un astérisque (*) devront déposer, au préalable, leurs états financiers datés du 31 décembre 2012 pour obtenir leur subvention.

Cotisations à des associations 2013

Nom de l'association		Montant 2013	Paiements	
GROBEC		50.00 \$	demande	
COMBEQ		300.00 \$	demande	
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX		1 150.00 \$	demande	
CROIX-ROUGE CANADIENNE		390.00 \$	demande	
FABRIQUE ST-DANIEL		4 750.00 \$	avril : 3 750 \$	
COMITE D'EMBALLISSEMENT	*	2 000.00 \$	avril	juillet
AIDE A LA COLLECTIVITE	*	500.00 \$	avril	
CENTRE DOMREMY		98.00 \$	demande	
CERCLE DES FERMIERES (3)		150.00 \$	demande	
SUR LE CHEMIN DES ARTISANS		100.00 \$	demande	
CLUB CHASSE & PECHE	*	500.00 \$	demande	
COGESAF		50.00 \$	demande	
CLUB DE L'AGE D'OR (3)		150.00 \$	demande	
DEFI AVENTURE		300.00 \$	demande	
GROUPE D'ENTRAIDE CANCER ET VIE		250.00 \$	demande	
MOISSON BEAUCE		250.00 \$	demande	
CLUB DE SKI DU MONT ADSTOCK		911.00 \$	demande	

AGENCE DE MISE EN VALEUR		25.00 \$	demande
TOURNOI DE GOLF ENFANT SANTE		150.00 \$	demande
CENTRE D'ARCHIVES		350.00 \$	demande
TOURISME CHAUDIERE-APPALACHES		465.00 \$	demande
FONDATION RICHELIEU		50.00 \$	demande
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS		2 492.00 \$	demande
ASSOCIATION QUÉBÉCOIS DES ARÉNAS		210.00 \$	demande
FONDATION CAMBI		100.00 \$	demande
SOLIDARITÉ RURALE		250.00 \$	demande
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS		335.00 \$	demande
PLACE AUX JEUNES		279.00 \$	demande
TOTAL:		16 605.00 \$	

Subventions aux loisirs-culture 2013

Nom de l'association		Montant 2013	Mois des paiements	
COMITE DES LOISIRS ST-DANIEL	*	7 000 \$	janvier	
COMITE DES LOISIRS ST-DANIEL (terrain de jeux)	*	3 000 \$	juillet	
LOISIRS SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	*	22 250 \$	janvier	juillet
VILLE DE THETFORD MINES (entente loisirs)		4 400 \$	demande	
BIBLIOTHÈQUE DE L'AVENIR		4 500 \$	avril	
O.T.J. ST-METHODE	*	20 000 \$	juillet	
TOTAL:		61 150.00 \$		

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-015

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK : CONTRIBUTION 2013

En vertu du protocole liant les municipalités ayant des Offices Municipaux d'Habitation (OMH) sur leur territoire et la Société d'Habitation du Québec, un montant équivalant à 10 % du déficit d'opération de l'OMH d'Adstock est assumé par la municipalité.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à verser immédiatement, à la direction de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, la somme de 3 000 \$. Tel montant couvre une partie de notre cotisation annuelle obligatoire. La différence due sera versée lors du dépôt des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-016

JOURNÉE MUNICIPALE ANNUELLE DE SKI AU MONT ADSTOCK : AUTORISATION DE DÉPENSES

Comme à chaque année, la municipalité désire, par l'organisation d'une journée municipale de ski au mont Adstock, contribuer au bien-être de sa population par l'organisation d'une activité en plein air et aider financièrement les organismes à but non lucratif du mont Adstock, soit la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock et la patrouille de ski.

À cet égard,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- de poursuivre la tradition et d'organiser, le 23 février 2013 au mont Adstock, une journée municipale de ski pour tous les résidants permanents et saisonniers de la municipalité d'Adstock. Lors de cette journée, le billet de remontée pourrait être gratuit sur présentation d'une preuve de résidence;
- afin d'aider financièrement la patrouille de ski, organisme à but non lucratif à poursuivre leurs activités, d'inviter tous les employé(e)s municipaux accompagné(e)s de leur conjoint(e), à assister au souper organisé par la patrouille de ski;
- d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme d'environ 2 500 \$ pour défrayer les coûts liés aux activités de ski et au repas.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-017 **INVITATION AU SOUPER CHAMPÊTRE DE TOURISME RÉGION DE THETFORD : AUTORISATION D'Y ASSISTER**

Comme à chaque année, Tourisme région de Thetford procède à son souper champêtre et invite la municipalité à y participer.

Afin que la Municipalité d'Adstock soit représentée,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de se procurer deux (2) billets au coût de 80 \$ chacun pour assister au «Souper Champêtre 2013» de Tourisme région de Thetford qui se tiendra le vendredi, 8 février 2013 au Club de golf et curling de Thetford Mines. La conseillère Martine Poulin, titulaire du dossier, accompagné de son conjoint, assurera la présence de la municipalité lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-01-018 **PRÉSENCE INSUFFISANTE D'UN MÉDECIN AU CLSC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : APPUI À UNE PÉTITION**

Les utilisateurs du CLSC du secteur Saint-Méthode demandent à la Municipalité d'Adstock d'appuyer leur pétition concernant la présence insuffisante d'un médecin au CLSC afin de répondre, dans un délai raisonnable, à la demande des utilisateurs.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'informer la direction du Centre de Santé et des Services Sociaux de la région de Thetford que la Municipalité d'Adstock appuie la pétition formulée par les utilisateurs du CLSC du secteur Saint-Méthode et demande à la direction du CSSS d'apporter immédiatement les correctifs nécessaires afin d'augmenter de façon significative la présence d'un médecin aux installations de Saint-Méthode afin que les usagers puissent obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires. En vertu de cette obligation, madame Martine Poulin et monsieur David Blanchette ont déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la loi. Tous les membres du conseil ont maintenant remis leur déclaration.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 4 février 2013, 19h30 en la salle Viateur-Routhier du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;
- F2) **Dépôt du rapport des permis de construction émis au cours de l'année 2012.** L'inspectrice en bâtiment et en environnement dépose son rapport d'activités pour l'année 2012. Celle-ci indique qu'un total de 399 permis, comprenant 49 permis d'installations sanitaires, pour un montant déclaré de 5 827 533 \$, furent émis au cours de l'année 2012.
- F3) **Du 20 au 26 janvier 2013 : Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.** Monsieur le maire rappelle aux gens que la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac se tient cette année du 20 au 26 janvier 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-01-019

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de lever la séance à 20h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon